



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-585

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2023-12-20-00001 - arrêté modificatif n°7 du 20 décembre 2023
portant modification des membres de l'instance régionale de la protection
sociale des travailleurs indépendants des HDF (1 page)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2023-12-20-00001

arrêté modificatif n°7 du 20 décembre 2023
portant modification des membres de l'instance
régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants des HDF

**ARRÊTÉ modificatif N° 7 du 20 décembre 2023
portant modification des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants des Hauts-de-France**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Le ministre de la santé et de la prévention**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2022 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 31 janvier 2022, 31 août 2022, 15 novembre 2022, 24 janvier 2023, 20 mars 2023 et 16 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 24 janvier 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des travailleurs indépendants actifs

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaires :

Monsieur Francis DUQUESNE (*en remplacement de Mme Fanny ZANNIER*)

Suppléants :

Madame Fanny ZANNIER (*en remplacement de M. Francis DUQUESNE*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 20 décembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex